

ADHERENT(E)

NOM:		PRENOM:	
NE(E) le :		TELEPHONE:	
MAIL :			
COMMUNE:			

ACTIVITES

ACTIVITES PROPOSEES		1 ACTIVITE	100€ (+7€ cartes ASR)
PPG	Mercredi : 19h-20h Vendredi : 20h-21h	2 ACTIVITES	130€ (+7€ cartes ASR)
CROSSFIT	Mercredi : 17h-18h	3 ACTIVITES	160€ (+7€ cartes ASR)
PILATES	Mercredi : 18h-19h Vendredi : 19h-20h	PPG <input type="checkbox"/>	CROSSFIT <input type="checkbox"/> PILATES <input type="checkbox"/>
EMS SENIORS	Mardi : 10h30-11h30	EMS SENIORS <input type="checkbox"/>	100€ (+7€ cartes ASR)
EMS ADOS ADULTES	Lundi : 19h30-20h30	EMS ADOS ADULTES <input type="checkbox"/>	100€ (+7€ cartes ASR)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Pour toute inscription, nous vous demandons de fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du sport. Aucun accès au cours ne sera toléré en l'absence de ce certificat médical (séance d'essai également)

DROIT A L IMAGE (à cocher)

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :

accepte que mon image, me représentant dans le cadre des activités organisées par l'ASR puisse être exploitée sur le site internet de l'ASR et/ou lors d'opérations de promotion (photos, vidéos, articles de journaux...) et renonce ainsi à mon droit à l'image sans limite de temps.

refuse toute exploitation de mon image par l'ASR.

Signature



Si l'adhérent est mineur, cette autorisation du droit à l'image est à remplir par son représentant légal

REPRESENTANT LEGAL (si l'adhérent est mineur)

NOM PRENOM			
TEL:		MAIL:	

ASSURANCES

ASSUREUR RC		N° POLICE	
-------------	--	-----------	--

Je soussigné, M ou Mme _____, déclare avoir pris connaissance du fonctionnement du pôle Education Populaire de l'AS Romillé, certifie avoir été informé sur les risques couverts par l'assurance de l'AS Romillé et de l'intérêt de souscrire une garantie Individuelle Accident.

Signature

REGLEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les règlements sont à faire à l'ordre de l'ASR (chèques vacances acceptées)

Retour des dossiers d'inscription (fiche , certificat médical et règlement) au bureau de l'ASR avant la première séance

COURS

Tous les cours sont dispensés par des éducateurs sportifs diplômés d'Etat, salariés de l'AS Romillé.

Début des cours semaine n°36 - à partir du 03 septembre 2018

BONNE SAISON SPORTIVE